

Etudes liées à l'amélioration du système d'échanges BONPAS entre les A7 / RN7 / RN129 / RD900 / RD 907 / RD7N sur la commune d'Avignon - Séance publique du vendredi 26 mars 2021

Un dialogue est engagé entre le Conseil départemental de Vaucluse, l'Etat et la Région Sud pour trouver les ressources financières nécessaires à la concrétisation de ce projet majeur.

Le carrefour de Bonpas un noeud routier à l'intersection de l'autoroute A7, de la RN 7 en provenance d'Avignon, de la RD 900 en provenance de Cavillon et d'Apt et de la RD7N venant des Bouches-du-Rhône.

La configuration de ce carrefour n'est pas adaptée à l'importance des trafics car entre 24 000 à 45 000 véhicules y transitent chaque jour.

Cette forte circulation engendre d'importantes perturbations aux heures de pointe, fortement pénalisantes pour se rendre dans l'agglomération d'Avignon aussi bien depuis l'autoroute A7 que des parties Nord des Bouches-du-Rhône et Sud-Est du Vaucluse.

L'objectif de cet investissement collectif est de réduire et sécuriser les temps de parcours des usagers en entrée et sortie de l'Est avignonnais et l'accès à l'autoroute A7, de libérer les bords de La Durance de la circulation de transit, de faciliter l'accès à un pôle d'échange intermodal bus/covoiturage et de permettre de sécuriser les liaisons cyclables le long de la Durance et vers les Bouches du Rhône.



970 000 euros investis dans les études liées à l'amélioration du système d'échanges de Bonpas

En 2017, L'État, la Région Sud, le Département des Bouches du Rhône, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville d'Avignon ont signé avec le Département de Vaucluse une convention.

Celle-ci fixe les modalités de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et définit les obligations respectives de chacun des partenaires.

Une répartition financière initiale pour les premières études entre les partenaires...

Cette convention prévoit la répartition financière des études entre les six partenaires, sur la base de l'estimation d'un montant de 500 000 €. A ce jour, elles sont en cours.

270 000 € pour les études de faisabilité et 230 000 € pour les études opérationnelles, répartis comme suit :

- › **Participation du Département de Vaucluse : 225 000 € (45%),**
- › Participation de l'Etat : 100 000 € (20%),
- › Participation de la Région Sud : 100 000 € (20%)
- › Participation du Département des Bouches-du-Rhône : 25 000 € (5%)
- › Participation du Grand Avignon : 25 000 € (5%)
- › Participation de la Ville d'Avignon : 25 000 € (5%)
- › ... Mais aussi un avenant à la convention pour des compléments d'études nécessaires

Les caractéristiques du site (multiples infrastructures routières, ouvrages de protection contre les crues du Rhône, nombreux réseaux, espaces naturels) et l'étendue des ouvrages ont conduit à envisager de multiples adaptations de plus en plus complexes aux scénarii d'aménagement et de les éprouver, afin d'obtenir une solution satisfaisante.

Ainsi, il a été convenu d'établir un avenant, afin de tenir compte de la nécessité de ces compléments d'études.



Le montant initial des études estimé à 500 000 € doit être porté à 970 000 €.

La répartition financière entre les partenaires reste inchangée.

- › Département de Vaucluse : 436 500 € (45,00 %),
- › L'État : 194 000 € (20,00 %),
- › La Région Sud : 194 000 € (20,00 %),
- › Département des Bouches du Rhône : 48 500 € (5,00 %),
- › Grand Avignon 48 500 € (5,00 %),
- › Commune d'Avignon 48 500 € (5,00 %),



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09